

AFFAIRE N° 23

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BOIS-DE-NEFLES

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LE RENFORCEMENT DE LA DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE VERS CHEMIN FINETTE

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre le développement de l'urbanisation le long du C.D. 49 et du Chemin Finette, la Municipalité envisage de procéder au renforcement de la canalisation d'eau potable de diamètre 100, entre la Route des Ananas et le carrefour Chemin Finette/C.D. 49, par la pose d'une conduite de diamètre 150.

Le montant de l'opération est estimé à 1 200 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer l'appel d'offres, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles (notamment, la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale prévue au marché, jusqu'à concurrence des crédits qui auront été inscrits au B.P. 1990 pour cette opération) ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- * à solliciter toutes subventions éventuelles.

Emmanuel HOARAU donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

